

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision	
BOD/NO/2024/10-01	<p>Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur du Pakistan (Sindh)</p> <p>Le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none">Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/10 DOC 01 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5.Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme d'apprentissage du Sindh, comme énoncé dans la requête soumise et tel que résumé au tableau 1, sous réserve de :<ol style="list-style-type: none">La disponibilité des fonds.La décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.	
Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en US\$)		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système	28 964 000 ¹
b.	Allocation sollicitée (100 %)	28 964 000
c.	Allocation recommandée par le Secrétariat	28 964 000
d.	Financement basé sur les résultats	Non
e.	Agent partenaire	UNICEF
f.	Commission de l'agent partenaire (% - montant)	7 % - 2 027 480
g.	Durée	4 ans

¹ Le montant figurant dans l'approbation des paramètres stratégiques en février 2024 s'élevait à 28 819 000 dollars. Ce montant était basé sur un total erroné de 117 millions de dollars pour le Pakistan. Après correction pour obtenir l'allocation totale de 117,59 millions de dollars, la part gouvernementale réajustée en faveur du Sindh s'élève à 28 964 00 dollars.

	h.	Date de démarrage prévue	1 ^{er} avril 2025
	i.	Date de clôture	31 mars 2029
	j.	Source de financement	Fonds du GPE

BOD/NO/2024/10-02

Allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur en faveur du Ghana

Le Conseil d'administration

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système et du financement au titre du fonds à effet multiplicateur figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/10 DOC 02 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5.
2. Prend acte de l'approbation par le Secrétariat d'une révision non mineure du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation existant ([GPC/2020/01-02](#)), reproduite à l'annexe 6.
3. Approuve une allocation, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, pour un financement pour la transformation du système, un financement au titre du fonds à effet multiplicateur, et un cofinancement des Grands bailleurs de fonds² sous la forme d'une contribution ciblée conformément à la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde, à l'appui du deuxième financement complémentaire en faveur du projet de redevabilité en matière de résultats d'apprentissage (« Ghana Accountability for Learning Outcomes Project »), tel que décrit dans la requête présentée et résumée dans le tableau 1, sous réserve de :
 - a. La disponibilité des fonds.
 - b. La décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.
 - c. Le recouvrement des contributions des Grands bailleurs de fonds.

Tableau 1 : Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (Tous les montants sont exprimés en US\$)

a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système	31 430 000
b.	Allocation au titre du fonds à effet multiplicateur	40 000 000
c.	Cofinancement des Grands bailleurs de fonds au Fonds du GPE en tant que contribution ciblée	39 312 039,31 ³
d.	Allocation sollicitée (100 %)	110 742 039,31
e.	Allocation totale recommandée par le Secrétariat	110 742 039,31⁴

²Jacobs Foundation, UBS Optimus Foundation, Botnar Foundation et 10 partenaires du secteur du cacao.

³Le cofinancement brut des Grands bailleurs de fonds s'élève à 40 000 000 de dollars, dont 687 960,69 pour la commission de l'agent partenaire.

⁴Dont 1 010 000 dollars pour les coûts d'appui à la mise en œuvre encourus par l'agent partenaire

f.	Financement basé sur les résultats	Oui
g.	Agent partenaire	Banque mondiale
h.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	1,75 % (1 937 985,69) ⁵
i.	Durée	Quatre ans
j.	Date de démarrage prévue	2 décembre 2024
k.	Date de clôture	29 décembre 2028
l.	Source de financement	Fonds du GPE
m.	Institutions participant au cofinancement et montants alloués	Grands bailleurs de fonds (Jacobs Foundation, UBS Optimus Foundation, Botnar Foundation et 10 partenaires du secteur du cacao) : 40 000 000 ⁶

⁵ Dont 687 960,69 dollars des Grands bailleurs de fonds.

⁶Dont 39 312 039,31 dollars pour la mise en œuvre du programme et 687 960,69 dollars pour la commission de l'agent partenaire